



## Litige avec un centre de formation

Par **jjk801**, le **15/10/2011** à **21:37**

Bonjour,

Je termine cette semaine mon contrat de professionnalisation, en cours d'année mon entreprise a déménagé de la région parisienne vers la région Rhône-alpes, et on m'a proposé un contrat en fin de formation.

J'ai donc eu un entretien avec la responsable pédagogique qui m'a accordé de ne me présenter qu'aux examens jusqu'à la fin de la formation (à savoir que j'avais un niveau suffisant pour me le permettre).

La formation se concrétise par un projet de groupe, cependant un problème de planning interne à l'école a avancé la formation des groupes au mois de Juillet (Initialement fin Aout), sans me prévenir évidemment... Et l'école a refusé de m'intégrer à un groupe, et donc m'a refusé l'accès à l'examen ( sans me renvoyer pour autant ).

Je me suis tout de même présenté à l'examen suivant et l'école m'a fait signer toutes les feuilles de présence des cours où j'ai été absent "pour ne pas me pénaliser".

Maintenant, ils me refusent la validation de la formation et du coup le diplôme qui en découle pour motif d'absence à l'examen et ce malgré une moyenne de 12 / 20 (en comptant 0 / 20 à l'examen manqué).

Ce diplôme n'a aucun enjeu pour moi, car j'ai signé un nouveau contrat avec mon entreprise, mais je souhaite tout de même lancer une procédure car il ne s'est pas passé une semaine de formation sans qu'on ait de problèmes (semaines complètes sans formateur, changement de planning et de programme de formation, ...), et j'estime que leurs pratiques sont plus que

douteuses.

Quelqu'un saurait il a qui s'adresser dans mon cas?

Merci d'avance

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **15:21**

Bonjour

Vous vous adressez au Recteur de l'Académie dont dépend le Centre de formation.

Par **michelle07**, le **19/12/2011** à **10:41**

Le recteur de l'académie de la région n'y peut rien si c'est un centre de formation privé. C'est ce qui m'a été répondu par l'inspection académique quand je les ai saisi pour des problèmes similaires que je rencontre actuellement avec mon école de formation. "Une école privée est régie par ses propres règles qu'elles se fixe."

Si quelqu'un a une autre idée des démarches à effectuer, je suis preneuse également.